Document generated on 04/24/2024 6:18 a.m.

Les Cahiers des dix

Le soldat des troupes de la marine (1683-1715)
Premiers jalons sur la route d'une histoire inédite

André Sévigny

Number 44, 1989

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1015556ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1015556ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Sévigny, A. (1989). Le soldat des troupes de la marine (1683-1715) : premiers jalons sur la route d'une histoire inédite. *Les Cahiers des dix*, (44), 39–74. https://doi.org/10.7202/1015556ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté, 1989

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Le soldat des troupes de la marine (1683-1715):

Premiers jalons sur la route d'une histoire inédite.

Par ANDRÉ SÉVIGNY

INTRODUCTION

Québec, 7 novembre 1683. De la frégate *La Tempête*, amarrée au quai de la basse ville, débarquent péniblement trois compagnies d'infanterie de la Marine, envoyées de la Rochelle par le Roi au gouverneur de la colonie française, Monsieur de La Barre, pour pacifier à nouveau l'ennemi iroquois. Les quelque cent trente survivants de la traversée (une vingtaine de soldats n'ont pu résister au scorbut) forment le premier contingent des troupes de la Marine à mettre pied en Nouvelle-France.

D'autres compagnies de 50 hommes ne tardent pas à prendre le même chemin et, à la fin de l'année 1688, la colonie laurentienne, dont la population totale s'élève à environ 10 300 personnes, peut compter sur la présence de 1 418 soldats du «détachement» de la Marine composant 35 compagnies d'infanterie. Les conflits franco-anglais qui voient le jour peu après (guerre de la Ligue d'Augsbourg de 1689 à 1697 et guerre de la Succession d'Espagne entre 1702 et 1713) prolongent bien sûr le mandat défensif de ces troupiers et justifient l'envoi assez régulier de recrues pour regarnir les rangs décimés. En 1715, au total, de 3 000 à 3 500 soldats des troupes de la Marine auront vécu l'aventure canadienne.

Bon nombre de ces jeunes gens, recrutés pour la plupart sans aucune expérience préalable du métier des armes, n'hésiteront pas à la première occasion à troquer le fusil de Tulle pour la charrue, la truelle, l'herminette ou même le métier à tisser. Ils y seront d'ailleurs incités par les autorités métropolitaines qui, dès le départ pratiquement, confieront à cette cohorte de jeunes français deux missions supplémentaires: remplacer en Nouvelle-France les éternels engagés, ou trente-six mois, et peupler la colonie. Tels sont les aspects de leur activité qui nous intéressent particulièrement.

Or, de toutes les vagues d'immigrants arrivées au Canada durant les 17è et 18è siècles, celle constituée des soldats de la Marine est assurément la plus mésestimée, lorsqu'elle n'est pas tout bonnement ignorée. Les historiens se sont penchés volontiers sur les individus et les familles venus à l'époque des Cent-Associés, y compris les engagés de la Rochelle ou de Nantes, sur les Filles du Roi et les militaires du régiment de Carignan. Plus récemment, ils ont fait valoir la contribution au peuplement du pays des faux-sauniers, des fils de famille et des soldats de Montcalm. Ils ont même abordé sous cet angle les étrangers suisses, allemands et anglo-saxons. Pourquoi donc ce silence à l'endroit des troupiers de la Marine, silence d'autant plus navrant qu'il a permis, comme à l'accoutumée dans de telles circonstances, à des généralisations creuses et simplistes de voir le jour dans le lit de l'ignorance et de se développer dans l'historiographie.

En 1971, Christopher Russ rédigeait un mémoire de maîtrise portant sur les troupes de la Marine en Nouvelle-France, de 1683 à 1713. Cette recherche, par ailleurs excellente, ne consacrait que 45 de ses 250 pages au simple soldat: recrutement, origine, logement, désertion, mariage, mentalité, etc. En introduction, l'auteur déplorait lui-même ce déséquilibre et l'expliquait ainsi: «Documentation of the period has left the

soldiers, for the most part, nameless and ageless; there are no *contrôles* or *signalements* of the troops.[1]

Il est vrai que nous ne possédons pas de listes nominatives complètes ou même partielles de ces soldats de la Marine[2]. Nous savons que des rôles en ont été dressés, en France comme à Québec; mais jusqu'à ce jour, il a été impossible de les retracer dans les archives de part et d'autre de l'Atlantique. Dans quelle mesure l'absence de telles sources sérielles d'identification défavorise-t-elle, voire bloque-t-elle complètement, toute tentative des chercheurs pour aborder l'histoire collective de ce groupe?[3]

Dans la première partie de cet article, nous nous pencherons sur des aspects à la fois historiographiques et méthodologiques de l'histoire collective militaire ainsi que sur le rôle documentaire supplétif que la prosopographie est en mesure de jouer dans ce genre de recherche. En second lieu, nous exposerons les premiers fruits fournis par cette technique d'enquête en rapport avec les soldats des troupes de la Marine de la période 1683-1715.

---

1. Christopher J. Russ, «Les troupes de la Marine, 1683-1713», mémoire de maîtrise, Université McGill, Montréal, 1971, introduction, p. v.

2. Malgré leur nom, ces troupes françaises ne doivent pas être confondues avec les fusiliers-marins. On les dit «de la Marine» parce qu'elles furent levées pour la colonie à partir de 1683 par le ministère de la Marine. «Étant donné que les fonds de finance et la haute administration proviennent de ce ministère, il existe une foule de choses «de la Marine» dans les colonies qui n'ont aucune parenté avec les vaisseaux. C'est particulièrement le cas des troupes de la Marine aux colonies.» Michel Pétard et René Chartrand, «L'homme de 1690. L'infanterie des colonies en Nouvelle-France», *Gazette des uniformes*, 28 (novembre-décembre 1975): 17.

3. Les troupes de la Marine, organisées sur la base de compagnies indépendantes de 50 hommes dès leur arrivée en 1683, et nommées Compagnies franches de la Marine à partir de 1690, ne quitteront pas la Nouvelle-France avant 1760. Jusqu'en 1755, elles constitueront la seule infanterie régulière de la colonie et, à ce titre, elles assureront une défense tous azimuts du Canada, dans la vallée laurentienne mais aussi dans les forts de l'Ouest, à Terre-Neuve et à la baie d'Hudson. L'Acadie et la Louisiane, à leur tour, auront également recours aux services de ces compagnies. René Chartrand, *The French Soldier in Colonial America*, Historical Arms Series: no 18, Museum Restoration Service, Bloomfield, Ontario, 1984, p. 9-19.

L'HISTOIRE COLLECTIVE MILITAIRE: QUELQUES RÉUSSITES

Il y a à peine quelques années, le professeur André Corvisier faisait observer que, contrairement à une opinion encore fort répandue, l'histoire militaire avait depuis longtemps dépassé le stade de la recherche événementielle et que, loin de tourner le dos au quantitatif, elle se montrait parfaitement à l'aise dans l'univers de l'arithmétique et des statistiques. Ne serait-ce qu'en raison du très grand nombre d'individus sous sa responsabilité, soulignait-il, l'administrateur militaire avait eu très souvent et très tôt à innover en matière de surveillance et de vérification, ce qui vaut aux chercheurs d'aujourd'hui de compter d'ordinaire sur d'assez nombreuses sources d'histoire collective[4].

En France, Corvisier pava lui-même la voie à ce type d'enquête lorsque parut en 1964 son étude fouillée du soldat français de la première moitié du 18è siècle[5]. Elle s'appuyait sur une source riche et jusqu'alors inexploitée, les contrôles de troupes, c'est-à-dire des registres de signalements de soldats: nom, prénom, surnom, âge, taille et grade se retrouvent habituellement sur de telles listes, parfois aussi enrichies du lieu d'origine et, s'il y a lieu, du métier civil exercé par le militaire. Le nom et la profession du père peuvent même, avec un peu de chance, y trouver place.

Dans les années qui suivirent, bon nombre d'historiens profitèrent de la leçon du maître français et mirent à contribution de telles sources sérielles d'histoire militaire[6]. Ils étaient

---

4. André Corvisier, «Research in Military History in France: The Application of Data-processing Techniques», *War and Society*, 1, no 2(septembre 1983): 21.

5. *Id., L'armée française, de la fin du XVIIième siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, P.U.F., 1964, 2 tomes.

6. En France, par exemple, Jean Chagniot a utilisé des registres des corps de troupes pour sa recherche sur *Paris et l'armée au XVIIIième siècle: étude politique et sociale* (Paris, Economica, 1985). D'autres se sont penchés sur la riche série des registres d'immatriculation des soldats admis à l'Hôtel des Invalides de Paris et ont enregistré les nom, surnom, âge, taille, grade, ancienneté, affectations antérieures, maladie, infirmité et lieu d'origine des

aiguillonnés en cela par l'émergence rapide et décisive du traitement informatisé des données de base, procédé qui avait lui-même succédé aux méthodes mécanographiques des années 1950. Au Québec même, des historiens militaires et des démographes se mirent à la recherche de documents susceptibles de révéler l'identité et le vécu de l'homme en armes. Des rôles d'embarquement de soldats au temps de la Conquête furent ainsi dépouillés et, à défaut de documents nominatifs aussi suivis et structurés, on n'hésita pas à questionner des registres d'hospitalisation, aptes à tout le moins à dégager des tendances[7].

Mais ces rares initiatives ont à peine entamé la masse compacte et nébuleuse des soldats dits professionnels de la colonie et, plus que jamais, l'historien privé de listes sérielles complètes d'identification cherche le moyen de s'attacher aux pas des sans-grade et d'extirper ceux-ci de l'ombre omniprésente des officiers galonnés[8]. À l'instar du démographe Yves

pensionnaires à diverses époques: Robert Chaboche, «Les soldats français de la guerre de Trente Ans, une tentative d'approche», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XX (janvier-mars 1973): 10-24; Jean-Pierre Bois, «Les anciens soldats de 1715 à 1815. Problèmes et méthodes», *Revue historique*, no 537 (janvier-mars 1981): 81-102.

7. En 1977, Yves Landry complétait un mémoire de maîtrise en histoire à l'Université de Montréal qui avait pour titre: *Quelques aspects du comportement démographique des troupes de terre envoyées au Canada pendant la guerre de Sept Ans*. A partir des rôles d'embarquement dressés à Brest, l'auteur avait fiché les 1 112 soldats et officiers des bataillons de La Sarre et de Royal Roussillon envoyés au Canada en 1756 par la France. Les principales conclusions de ce mémoire ont été reprises dans «La population militaire au Canada pendant la guerre de Sept Ans», *Annales de démographie historique 1978*: 337-352. Toujours en 1977, l'historien Gilles Proulx traçait le portrait socio-démographique des soldats de la garnison de la ville de Québec entre les années 1748 et 1759 à partir, principalement, des inscriptions individuelles de 1 005 soldats accueillis à l'Hôtel-Dieu de Québec. *Soldat à Québec, 1748-1759*, travail inédit no 242 (1977), Parcs Canada, Ottawa. Voir aussi le résumé suivant: «Soldat à Québec, 1748-1759», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32, no 4 (mars 1979): 535-563.

8. La «brillante» société des officiers a, de tout temps, trouvé faveur auprès de l'historiographie de la Nouvelle-France. Tous connus, ou à peu près, souvent même devenus seigneurs dans la colonie, ces aristocrates constituaient, il est vrai, des sujets d'observation et d'analyse moins nombreux, plus accessibles et, avouons-le, plus présentables aux yeux de plusieurs que la soldatesque. Aujourd'hui encore, l'histoire socio-militaire néo-française reste en bonne part braquée sur la clientèle des haut-gradés. Voir par exemple Susan W. Henderson, «The French Regular Officer Corps in Canada, 1755-1760: a Group Portrait», thèse de PhD, Université du Maine, Orono, 1975; Sharon R. Stewart, «The Role of the Officer Corps of the Troupes de la Marine in New France», thèse de PhD, Université de Toronto, en cours.

Landry, il réalise, que «l'état d'embarquement qui identifie nominativement chaque soldat (...) constitue le point de départ indispensable d'une étude nominative exhaustive»[9]. Cependant, l'idéalité n'étant pas de compétence historique, il continue de s'interroger: la connaissance collective d'un groupe humain passe-t-elle obligatoirement par l'identification de tous et chacun de ses membres?

Pendant que Corvisier fait ressortir certains défauts affectant la valeur même des sources sérielles d'histoire, y compris celles se présentant sous la forme de registres uniformisés[10] l'historien Lawrence Stone fait valoir que la quête de la complétude, de l'intégralité, au niveau des individus d'une population, bien qu'attrayante depuis l'entrée en scène des ordinateurs, est souvent superflue compte tenu particulièrement de l'efficacité parfois bien suffisante des techniques d'échantillonnage[11]. C'est d'ailleurs pourquoi André Corvisier a choisi de procéder par sondages pour étudier le soldat français du 18è siècle et a retenu les registres des années 1716, 1737 et 1763[12].

Toutefois, en ce qui concerne les troupiers de la Marine, soit ceux débarqués en Nouvelle-France entre 1683 et 1715, l'échantillonage scientifique nous est également interdit car il procède de listes nominatives exhaustives. A n'en pas douter, par conséquent, il n'y a qu'une seule façon de récupérer ces oubliés de l'histoire canadienne. Pour les connaître véritablement et apprécier, par exemple, la polyvalence de leur contri-

---

9. Yves Landry, «Mortalité, nuptialité et canadianisation des troupes françaises de la guerre de Sept Ans», *Histoire sociale—Social History*, XII, no 24 (novembre 1979): 298.

10. A. Corvisier, «Research in Military History in France», p. 28.

11. «The availability of the computer will increasingly tempt some historians to concentrate their energies on problems that can be solved by quantification, problems which are sometimes —but by no means always— the most important or interesting ones. It will also tempt them to abandon sampling techniques which are frequently perfectly adequate for their purposes, and to embark on very time-consuming statistical investigations of total populations, which in many cases is a wholly unnecessary procedure.» Lawrence Stone, «Prosopography», *Daedalus*, 100 (hiver 1971): 72.

12. A. Corvisier, *L'armée française...*, introduction, p. IX.

bution coloniale, pour aller surtout au-delà des clichés, des préjugés et des généralisations aussi stériles que faciles[13], il faut d'abord reconstituer le mieux possible les rôles de débarquement d'origine puis rendre vie aux individus retracés[14]. C'est ici, à point nommé, qu'intervient la méthode prosopographique.

LA PROSOPOGRAPHIE

«Constituer des notices individuelles regroupant les renseignements biographiques de toutes sortes qui nous sont fournis sur des personnages ayant entre eux un lien commun», tel est essentiellement, selon André Chastagnol, le *modus operandi* de la méthode prosopographique en histoire[15]. Nous n'avons affaire ici à aucune technique spéciale, ni même à une façon particulière de raisonner; nous n'étudions pas non plus une catégorie singulière de documents. La prosopographie est un travail de simple élaboration documentaire; c'est l'établissement et la juxtaposition de notices biographiques individuelles

13. Le portrait robot de notre soldat, tel que tracé ou reproduit par des générations d'historiens, montre les traits du soudard des sombres époques européennes: ivrogne, violent, grossier, ignorant, sans foi ni loi, sans le sou, paresseux, incompétent. Lui et ses pareils composent une soldatesque vile et honteuse, une canaille à-peu-près sans égal. Peter N. Moogk, «Rank in New France: Reconstructing a Society from Notarial Documents», *Histoire sociale—Social History*, VII, no 15 (mai 1975): 46: «...private soldiers (...) recruited from the riff-raff of France (...), an endemic source of crime»; Desmond Morton, *A Military History of Canada*, Edmonton, Hurtig Publishers, 1985, p. 20: «...scawny youths collected from seaport slums».

14. Il aurait été possible, évidemment, de considérer comme un échantillonage suffisant les soldats identifiés comme tels par les dictionnaires généalogiques: Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Québec, Eusèbe Sénécal et fils, 1871-1890, 7 vol.; René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Des origines à 1730*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983. Règle générale, cependant, les militaires signalés par ces ouvrages sont non seulement mariés, mais en outre ils ont pris épouse alors qu'ils étaient encore dans les troupes, un cheminement trop particulier pour être représentatif de l'ensemble des migrants des troupes de la Marine.

15. André Chastagnol, «La prosopographie, méthode de recherche sur l'histoire du Bas-Empire», *Annales: économies, sociétés, civilisations* (septembre-octobre 1970, no 5), p. 1229. Lawrence Stone propose une définition à-peu-près identique: «Prosopography is the investigation of the common background characteristics of a group of actors in history by means of a collective study of their lives.» *Op. cit.*, p. 46.

qui, soumises à un examen comparatif, font apparaître les points communs et les particularités qu'elles renferment.

Soulignons que ce jeu de dépistage «des corrélations, des constantes, des incompatibilités», auquel fut donné le nom de prosopographie dès 1743, a à-peu-près toujours été pratiqué dans des conditions de pénurie documentaire exceptionnelle. On comprend que les chercheurs en histoire de l'Antiquité, particulièrement de la République et du Bas-Empire romains, aient été les premiers à s'y adonner[16]. Par ailleurs, il est vrai que les historiens ayant fait appel à cette méthode d'enquête, à la fin du siècle dernier ou au début du vingtième, se sont montrés principalement intéressés par la reconstitution des *Fasti* romains, c'est-à-dire des registres où étaient inscrits les noms des sénateurs, tribuns et autres magistrats, ou encore par la confection de dictionnaires de personnalités; il n'en fallait pas davantage pour que la prosopographie soit dès lors considérée essentiellement comme une méthode d'interprétation de l'histoire politique aboutissant, qui plus est, à des explications trop systématiques[17].

Depuis le début des années 1960, néanmoins, la méthode de la «biographie collective», comme la nomment souvent les historiens anglo-saxons, a retrouvé la faveur des chercheurs. Trois facteurs expliqueraient ce retour en force. D'abord, grâce à l'orientation de plus en plus interdisciplinaire de l'histoire, les phénomènes sociaux fascinent comme jamais les disciples de Clio, particulièrement le comportement de groupes humains formels et informels. Puis croît rapidement le désir d'examiner des ensembles d'individus plus grands, comme par exemple la population entière d'une ville, les membres d'un syndicat ou les hommes de troupe d'un corps d'année. Car l'élitisme qui

16. Claude Nicolet, «Prosopographie et histoire sociale: Rome et l'Italie à l'époque républicaine», *Annales: économies, sociétés, civilisations* (septembre-octobre 1970, no 5), p. 1210, 1221,

17. *Ibid.*, p. 1209-1213. Le *Grand Larousse Encyclopédique*, 1963, VIII, p. 845, définissait comme suit le mot prosopographie: «Science auxiliaire de l'épigraphie et de l'histoire ancienne qui étudie la filiation et la carrière des grands personnages.»

avait contribué à jeter le discrédit sur la méthode prosopographique tenait pour une bonne part au fait qu'un groupe de notables, officiers, nobles ou gouvernants, est relativement restreint et, partant, plus accessible.

Apparaît enfin le dernier élément du renouveau: le développement et la prolifération rapide des ordinateurs. Les projets de biographie collective ne sont plus désormais handicapés, voire paralysés, par des considérations d'ordre de grandeur et de calcul manuel ou mécanique[18].

Ainsi donc, la prosopographie a dépassé l'étude des élites politiques de l'Antiquité. Elle est devenue une méthode d'histoire sociale, cherchant tantôt à comprendre le sens d'une action politique, tantôt à expliquer des changements idéologiques ou culturels, parfois aussi à décrire et analyser avec précision la structure d'une société et les mouvements se produisant à l'intérieur de celle-ci[19]. Pour parvenir à de tels résultats, cependant, la méthode doit évidemment transcender les aspects plus spécifiquement biographiques et généalogiques de son approche et pratiquer systématiquement la mise en série. Celle-ci, prévient Claude Nicolet, devra être aussi complète que possible, car la prosopographie doit tendre vers l'exactitude quasi statistique. Si l'état de la documentation disponible s'oppose à une telle rigueur, «il s'agira donc, dès le départ, de bien mesurer le degré d'incertitude que comporte nécessairement toute enquête prosopographique, et d'abord d'évaluer le rapport entre les individus connus et étudiés et le nombre total de membres du groupe envisagé, tel qu'on peut l'établir»[20].

La prosopographie n'est pas sans défauts et elle ne se pratique pas sans risques. Par exemple, il convient de s'inter-

18. Richard E. Beringer, *Historical Analysis: Contemporary Approaches to Clio's Craft*, New York, John Wiley and Sons, 1978, p. 203-204. Le treizième chapitre de l'ouvrage est consacré à la prosopographie.

19. Lawrence Stone, *op. cit.*, p. 47.

20. Claude Nicolet, *op. cit.*, p. 1220, 1226.

roger sur le type de documentation grâce auquel nous faisons connaissance avec notre groupe cible. Quelle est sa valeur, son degré de fiabilité? De quel ordre sont les variables qu'il permet de mettre en place dans la grille d'analyse? Les conclusions en seront-elles influencées? Celles-ci, de toute façon, devront être modestes et prudentes. Elles tiendront compte d'une règle cardinale: la prosopographie «ne met en évidence l'individuel et l'exceptionnel que pour dégager, par contraste, le collectif et le normal»[21]. Enfin, il est toujours possible qu'en bout de ligne le chercheur ne puisse tirer des conclusions réelles de sa démarche et qu'il n'ait réussi, somme toute, qu'à dresser des listes de personnages; son œuvre, bien sûr, pourra alors être considérée comme un exercice de pure érudition.

Mais même incapable de soutirer des enseignements d'ensemble de son fichier d'individus, il sera à tout le moins parvenu à délivrer ces derniers des ornières funestes de la banalisation et de la stéréotypie. Il s'agit-là d'une contribution minimale qui ne laisse pas l'historien Richard Jensen indifférent: «The method will free the historian from dependence on the haphazard generalizations of journalists, novelists and... biographers.»[22] En ce qui concerne les soldats des troupes de la Marine en Nouvelle-France, cette perspective est déjà fort réjouissante.

À LA RECHERCHE DU TROUPIER: QUELQUES RÉSULTATS QUANTITATIFS PRÉLIMINAIRES

Identifier positivement le plus grand nombre possible de soldats parmi les quelques 3 000 ou 3 500 troupiers débarqués en Nouvelle-France durant la période qui nous intéresse, telle est la tâche initiale à laquelle nous avons été confronté. Retracer le vécu canadien et même français de chacun d'eux à l'aide

21. *Ibid.*, p. 1226.

22. Richard Jensen, «Quantitative Collective Biography: An Application to Metropolitan Elites», dans Robert P. Swierenga, édit., *Quantification in American History: Theory and Research* (New York, Atheneum, 1970), p. 405.

de tous les documents d'époque disponibles de ce côté-ci de l'Atlantique a constitué l'autre pôle essentiel de notre enquête[23].

Les centaines, voire les milliers de fiches biographiques d'individus ainsi rassemblées ne présentent évidemment pas un intérêt égal. Quantitativement et qualitativement, les informations glanées sur chaque troupier varient considérablement. Rares en effet sont les soldats fournissant une réponse à chacune des interrogations que nous leur adressons; mais en l'absence de sources documentaires véritablement sérielles, cet état de choses n'étonne pas. Et d'ailleurs l'essentiel n'est-il pas en fin de compte de disposer, au regard de certaines grandes questions, d'un corpus de répondants suffisamment important pour constituer un échantillonnage valable? Lorsque ce dernier s'amenuisera, nos conclusions, il va sans dire, devront être marquées au coin d'une prudence et d'une retenue inversement proportionnelles[24].

ORIGINE RÉGIONALE FRANÇAISE

Les antécédents proprement français de nos troupiers sont rarement divulgués par la documentation dont nous disposons. Les lieux d'origine de ces hommes, pourtant, font exception car assez nombreuses sont les occasions où ils sont susceptibles d'être dévoilés: lors d'un contrat de mariage ou de la

23. Pour la période 1683-1715, outre les grandes séries d'archives administratives françaises (Colonies, Marine) et canadiennes (Archives nationales du Québec: fonds Nouvelle-France), bien connues des chercheurs, nous avons tiré profit du dépouillement systématique des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures des gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Les greffes des notaires des trois régions de la colonie ont été passés au crible, acte par acte, comme aussi d'ailleurs les papiers de justice des diverses instances et juridictions. Parmi les autres fonds documentaires consultés, soulignons enfin les archives seigneuriales et celles des communautés religieuses établies au Canada, une attention spéciale étant portée aux registres d'hospitalisation.
Ce long et patient travail d'enquête auprès des documents est, à toutes fins utiles, terminé. Éventuellement, cependant, il sera nécessaire de relancer la recherche dans le pays d'origine des troupiers.

24. En tout état de cause, dans le présent article, nous désirons seulement quantifier certains phénomènes se rapportant à la vie des militaires que nous observons. L'interprétation de ces chiffres, au-delà de l'évidence, attendra la véritable conclusion de notre enquête.

bénédiction nuptiale elle-même, bien sûr, mais également au moment d'une hospitalisation, d'une comparution en justice à titre de témoin ou d'accusé, ou d'une visite supplémentaire chez le tabellion.

Nous connaissons l'origine régionale de 1 508 soldats de la Marine présents en Nouvelle-France entre 1683 et 1715. De ce nombre, 1 476 (97, 9 %) sont français, laissant aux étrangers une faible part des effectifs (2, 1 %) composée en majorité de Britanniques et d'Espagnols. L'intérêt de cette question de provenance est rehaussé par la comparaison possible avec les résultats obtenus à ce chapitre par l'historien Gilles Proulx lors de son enquête auprès du *Soldat à Québec, 1748-1759*[25]. Rapprochement double, d'ailleurs, car le chercheur retraça dans la capitale l'origine géographique non seulement de 715 troupiers de la Marine (1747-1751) mais encore de 798 fantassins des troupes de terre (1755-1759) appartenant, par exemple, aux régiments du Berry, du Royal Roussillon, du Languedoc, etc. Le tableau 1 établit en pourcentage l'origine régionale des soldats composant les trois groupes mentionnés plus haut. Il laisse cependant de côté les Français dont l'appartenance provinciale est indéterminée.

À propos de ces statistiques, quelques brefs commentaires ne sont pas inutiles. Les trois corps d'armée observés sont composés presque exclusivement de soldats français et ceci vaut particulièrement pour les troupes de la Marine de la période 1683-1715. Pourquoi souligner l'évidence, voire la logique? Parce que plusieurs historiens, confondant milice canadienne et troupes, officiers et soldats, ont cru et continuent de croire que les militaires de la Marine étaient en majorité des Canadiens. En 1893, Ernest Myrand croyait reconstituer «une compagnie de milice canadienne-française au 17ième siècle» en passant en revue les troupiers de Jacques Le Picard, sieur Du Mesnil, un capitaine du détachement de la Marine[26].

25. Gilles Proulx, *op. cit.* (Parcs Canada), p.13-18.

26. Ernest Myrand, *1690, Sir William Phips devant Québec: histoire d'un siège*, Québec, L.-J. Demers, 1893, p, 255.

TABLEAU 1
L'ORIGINE RÉGIONALE FRANÇAISE, EN POURCENTAGE

Régions[1]	Troupes de terre 1755-1759 (G. Proulx)	Troupes de la Marine 1747-1751 (G. Proulx)	Troupes de la Marine 1683-1715 (A. Sévigny)
Bretagne	5,6	6,0	10,9
Normandie	4,6	3,8	8,0
Paris, Ile-de-France	8,4	18,5	8,6
Loire	4,6	8,2	9,3
Nord	8,9	6,0	2,0
Est	25,4	11,8	4,6
Ouest	3,5	12,8	28,3
Centre	3,5	4,4	8,7
Sud-est	17,6	7,2	4,0
Sud-ouest	12,5	12,1	13,5
Hors de France	5,3	9,2	2,1
TOTAL	100,0 [776 soldats]	100,0 [704 soldats]	100,0 [1 508 soldats]

1 Loire: Anjou, Maine, Orléanais, Touraine
Nord: Artois, Flandre, Picardie
Est: Alsace, Bourgogne, Bresse, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Lyonnais
Ouest: Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois
Centre: Limousin, Marche, Auvergne, Berry, Bourbonnais, Nivernais
Sud-est: Languedoc, Roussillon, Dauphiné, Provence, Comtat Venaissin
Sud-ouest: Guyenne, Gascogne, Béarn, Rouergue

FRANCE (Anciennes Provinces)

Carte de Cassini 1750-1790

Presque soixante ans plus tard, Gérard Malchelosse, pourtant désireux de ramener à l'ordre ces «historiens [qui] ont si souvent et si volontiers confondu la milice avec les troupes», faisait valoir l'idée que «la majorité des officiers et des soldats du Canada étaient des Canadiens, puisque le recrutement se faisait partie en France et partie au Canada». Cette canadianisation des troupes de la Marine par le recrutement colonial, poursuivait-il, constituait un phénomène «qui n'a pas été assez bien compris jusqu'à présent»[27]. Le distingué chercheur n'avait pas su dissocier le soldat de l'officier des troupes, ce dernier pouvant effectivement être choisi dans les rangs de la petite noblesse canadienne; ce fut le cas, par exemple, pour Charles Lemoyne de Longueuil, Paul Lemoyne de Maricourt, Augustin Legardeur de Courtemanche, Michel Leneuf de la Vallière, Nicolas d'Ailleboust de Manthet, tous capitaines dans le détachement de la Marine.

D'ailleurs, le tableau 1 montre à l'évidence, grâce aux chiffres se rapportant aux troupes de la Marine de la période 1747-1751, que cette notion de canadianisation progressive n'est que fable au niveau des simples troufions. Parmi les «étrangers», ces soldats ne provenant pas directement de France, c'est à peine si nous trouvons un ou deux Canadiens et ce, autant durant les années 1683-1715, qu'au milieu du 18ième siècle. C'est qu'à Québec comme à Versailles, l'on tenait obstinément à ce que les Canadiens vaquent à leurs propres affaires, c'est-à-dire la colonisation du pays, d'où la mise sur pied à leur intention de la milice.

Un coup d'œil supplémentaire sur le tableau des origines régionales et sur la carte des anciennes provinces françaises fait aussi apparaître un paradoxe intéressant. Si les troupes de terre (1755-1759) montrent des racines particulièrement fortes dans les régions Est, Sud-est et Nord de la France (51, 9 %), le détachement de la Marine des années 1683-1715, en

27. Gérard Malchelosse, «Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760», *Les Cahiers des Dix*, vol. XIV (Montréal, 1949): 115, 132.

revanche, est fortement identifié aux provinces occidentales du pays, les régions de l'Ouest, du Sud-ouest et de la Bretagne ayant fourni 52, 7 % des troupiers envoyés au Canada. Mais cette dichotomie ne fait pas mystère. Avec André Corvisier, il faut considérer que le recrutement fructueux des troupes de terre dans les provinces de l'est et du nord de la France au 18ième siècle tient au fait que ces régions frontalières du pays ont très tôt développé une conscience et un rôle militaires, le métier des armes prenant chez ces populations limitrophes des allures de vocation.

À l'inverse, les Français peuplant les provinces côtières du nord et de l'ouest de l'hexagone, en périphérie des grands ports surtout, constituent un milieu humain idéal pour les recruteurs de soldats de la Marine. Tournés vers la mer et relativement sensibles aux opportunités offertes par la colonie laurentienne, les jeunes gens de ces contrées, en proie à des difficultés de vivre de plus en plus intenses et répandues, prêtent assez volontiers une oreille réceptive aux propositions d'engagement... et aux espèces sonnantes des officiers des troupes passant de villes en villages pour battre tambour.

Durant les années 1683-1715, c'est du port de Rochefort, en Saintonge, que partent les recrues militaires destinées au Canada. Faut-il s'interroger, dès lors, si les recruteurs de l'époque rencontrent quarante-deux pour cent de leurs effectifs dans un rayon de cent cinquante kilomètres de ce port d'embarquement, c'est-à-dire, grosso modo, dans les anciennes provinces du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois, de la Marche, du Limousin et de l'ouest de la Guyenne? Si nous élargissons cette zone nodale pour considérer toute la partie occidentale de la France, en ajoutant par conséquent la Bretagne, l'Anjou, la Gascogne et le Béarn aux provinces déjà retenues, nous rassemblons soixante pour cent des troupiers venus en Nouvelle-France.

Enfin, plus du quart des rerues de la Marine (1683-1715) proviennent de Paris, de l'Ile-de-France, de la Normandie et des pays de Loire. Pour comprendre cette particularité, il suffit de savoir que c'est d'ordinaire à Paris ou Versailles que se rendent les capitaines choisis par le roi et son ministre de la Marine pour recevoir la commission leur permettant de lever les soldats qui composeront leur compagnie respective[28]. Le recrutement commence donc souvent sur-le-champ, à Paris et dans les environs de la capitale; certains capitaines prennent ensuite directement la route usuelle de l'ouest vers Rochefort, soit celle traversant l'Orléanais et la Touraine.

D'autres, dans leur «chasse à l'homme», optent pour une route en arc de cercle qui, de Paris, les conduit en Saintonge en visitant la Normandie, le Maine et l'Anjou. C'est que le pays normand est non seulement une région de marins et d'aventuriers, mais également une contrée qui entretient déjà des liens étroits avec la Nouvelle-France.

LES SOLDATS MARIÉS EN NOUVELLE-FRANCE

Compte tenu de l'imprécision habituelle de nos sources au chapitre de l'origine géographique, il serait imprudent de tenter de départager nos troupiers français en ruraux et citadins. Un pan intéressant de l'histoire sociale de cette catégorie d'immigrants nous est donc caché. Notre enquête reprend cependant du poil de la bête lorsque, au pied de l'autel, nous faisons connaissance avec les soldats mariés dans la colonie.

Jusqu'à présent, nous avons retracé et confirmé 702 unions de militaires venus au Canada au cours de la période

28. Ainsi cet «Ordre du Roy qui permet au Sr de Subercase de faire une levée de 50 soldats pour passer en Canada. A Versailles le 3e février 1687» et qui se lit comme suit: «De par le Roy: Sa Majesté ayant résolu de faire lever Incessamment un nombre considérable de soldats pour le Service de ses vaisseaux, enjoint au Sr de Subercase de travailler à la levée de cinquante desd. soldats dont Elle luy a donné le commandement. [...] Mande Sa Majesté à tous gouverneurs de ses villes et places, Maires, Jurats, Eschevins et tous autres officiers des lieux où il ira faire ladite levée de luy permettre de faire battre la quaisse et de Luy donner tous les Secours dont il aura besoin pour l'exécution du présent ordre.» Archives des Colonies, B, vol. 13, fol. 138-138v.

1683-1715. Il y en eut sans doute beaucoup plus[29]. Même l'historienne Louise Dechêne, qui qualifie de «médiocres» les résultats de la politique gouvernementale de peuplement militaire à cette époque, doit admettre que cet effort représente néanmoins pour Montréal «la vague d'établissement la plus importante depuis la fondation»[30]. Quoi qu'il en soit, opposons tout d'abord l'origine régionale des 667 soldats mariés dont la provenance est connue à celle de l'ensemble des troupiers venus en Nouvelle-France entre 1683 et 1715.

TABLEAU 2
L'ORIGINE RÉGIONALE FRANÇAISE DES SOLDATS MARIÉS, EN CHIFFRES ABSOLUS ET POURCENTAGE

Régions	Nombre de mariés	% de mariés	% de l'ensemble (cf, tableau 1)
Bretagne	61	9, 2	10, 9
Normandie	68	10, 2	8, 0
Paris, Ile-de-France	48	7, 2	8, 6
Loire	53	8, 0	9, 3
Nord	13	1, 9	2, 0
Est	26	3, 9	4, 6
Ouest	214	32, 1	28, 3
Centre	51	7, 7	8, 7
Sud-est	29	4, 3	4, 0
Sud-ouest	93	13, 9	13, 5
Hors de France	11	1, 6	2, 1
TOTAL	667	100, 0 %	100, 0 % [1 508 soldats]

29. En l'absence de rôles complets des soldats des troupes de la Marine, il est souvent impossible d'attester un mariage militaire. De nombreux soldats se marient sans que le notaire et le curé n'indiquent leur statut professionnel. Faute d'être informé de cette qualité par d'autres documents, ces mariages ne peuvent, bien sûr, être pris en considération par nos compilations. D'autre part, il arrive plus fréquemment encore que ces jeunes gens convolent après avoir reçu leur congé absolu des troupes. Ici encore, seul un repêchage documentaire nous les rendra. Cette opération de sauvetage se poursuit toujours. Précisons enfin que le mariage d'un troupier dont la présence dans la colonie est confirmée durant les années 1683-1715 peut être célébré en 1720 ou plus tard et qu'alors nous le faisons nôtre, bien évidemment.

30. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIième siècle*, Paris et Montréal, Plon, 1974, p.87.

La seule constatation qui émane de cette comparaison préliminaire se rapporte au comportement marital des Normands et des hommes de la région ouest. Ces militaires prennent plus volontiers racine dans la colonie laurentienne que leurs compatriotes des autres régions françaises et que les étrangers. À eux seuls, les gens du Poitou, d'Aunis, de la Saintonge et de l'Angounois regroupent près du tiers des soldats mariés au Canada.

Présenté autrement, ce phénomène apparaît plus évident encore. En effet, à l'intérieur d'une même région, si nous établissons un rapport entre le nombre de soldats mariés et l'ensemble des militaires que nous y avons trouvés, nous obtenons des pourcentages assez significatifs.

Normandie:	56, 2 %	Centre:	38, 9 %
Ouest:	50, 1 %	Est:	37, 7 %
Sud-est:	48, 3 %	Loire:	37, 6 %
Sud-ouest:	45, 8 %	Bretagne:	37, 2 %
Nord:	43, 3 %	Paris, Ile-deFrance:	36, 9 %

En termes clairs, si 56, 2 % des Normands que nous avons rencontrés dans les troupes ont pris épouse au Canada, seulement 36, 9 % des hommes de la région parisienne ont fait de même.

L'ÉTABLISSEMENT AU CANADA

Et où, au Canada, ces mariages de soldats eurent-ils lieu? La question n'est pas dénuée d'intérêt car, à la suite de Louise Dechêne, nombreux sont les historiens aujourd'hui qui considèrent non seulement que le peuplement militaire de la colonie à l'époque qui nous intéresse fut un échec, mais qu'en outre il ne profita qu'à Montréal, cette «ville de garnison» qui, de 1696 à 1715, accueillit environ 400 soldats mariés, soit «la quasi-

totalité de ces licenciés»[31]. Or que nous disent véritablement les documents?

Des 702 mariages retracés, 696 peuvent être localisés géographiquement avec suffisamment de précision et d'assurance pour être versés dans un des trois gouvernements de la Nouvelle-France, soit Québec, Montréal et Trois-Rivières. Voici cette répartition en chiffres absolus et pourcentage.

— Montréal:	361 [51, 8 %]
— Québec:	280 [40, 2 %]
— Trois-Rivières:	46 [6, 6 %]
— Détroit:	6 [0, 8 %]
— ailleurs:	3 [0, 4 %]

Même si ces régions de mariage ne doivent pas être perçues obligatoirement comme des territoires d'établissement définitif, force est de constater que le phénomène de l'enracinement militaire se fait à la grandeur de la colonie et ce, malgré le fait indéniable qu'au cours de ces années de guerre, les deux tiers environ des compagnies de la Marine (peut-être 800 soldats sur un total approximatif de 1 200) sont d'ordinaire stationnées autour de Montréal, centre le plus exposé aux attaques ennemies. C'est de toute évidence l'étendue territoriale insoupçonnée de ce peuplement militaire qui, en grande partie, a dérouté les chercheurs; en méconnaissant ce mouvement et en souscrivant trop rapidement à l'opinion voulant qu'à peu près tous les troupiers mariés se soient intégrés à la société montréalaise, ils ont grandement sous-estimé le nombre total des soldats établis au pays.

Les lieux de célébration des mariages permettent également d'aborder la question de l'implantation rurale/urbaine des soldats. Ici encore, gardons-nous d'établir une équation

31. *Ibid.*, p. 87 et 438.

prématurée et trop parfaite entre l'endroit des noces et la localité d'établissement du ménage. L'indice fourni par les chiffres qui suivent est néanmoins sérieux et il peut à tout le moins servir de base à une réflexion plus poussée. Nous ne tenons compte, ici, que des mariages célébrés dans les gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières et seulement, bien sûr, s'ils peuvent être rattachés à une paroisse précise.

Montréal	urbain —	196 [56,7 %]
	rural —	156 [44,3 %]
Québec	urbain —	134 [47,9 %]
	rural —	146 [52,1 %]
Trois-Rivières	urbain —	11 [24,4 %]
	rural —	34 [75,6 %]

Si aux Trois-Rivières le nombre des mariages considérés est probablement trop restreint pour tirer quelque conclusion que ce soit, les deux autres centres de la colonie, en revanche, montrent des répartitions aussi intéressantes qu'opposées. Pendant qu'à Montréal les soldats prennent plus volontiers (ou trouvent plus facilement?) épouse en ville qu'à la campagne, dans la région de la capitale le phénomène est inversé. Plusieurs hypothèses pourraient être mises de l'avant pour tenter d'expliquer ce phénomène. Contentons-nous pour l'instant d'apprécier le fait qu'au moment où la Nouvelle-France urbaine regroupe environ 20 % de la population totale de la colonie, plus de la moitié des soldats des troupes convolent en ville.

EN ÂGE DE SE MARIER

Peut-il être utile de connaître, maintenant, l'âge moyen des militaires qui prennent épouse au Canada? Certes oui, et à plusieurs égards. Il permet tout d'abord de démarquer les simples soldats des sous-officiers, c'est-à-dire les caporaux et les sergents. En effet, si l'âge moyen au mariage de l'ensemble

des troupiers est de 31, 3 ans, celui des sans-grade atteint 30, 5 et celui des sous-officiers 35, 0. Il s'agit d'un phénomène connu: les gradés, particulièrement les sergents, constituent règle générale les seuls véritables soldats de métier dans la troupe. Plusieurs étaient déjà soldats, voire sous-officiers, en France et la carrière les retient souvent longtemps sous les drapeaux une fois dans la colonie. Notons d'ailleurs que ceux qui se marient prennent cette décision à un âge relativement avancé et, habituellement, sans abandonner le métier des armes.

À des fins de comparaison, nous avons noté l'âge au mariage de 203 soldats, à Montréal, durant les années 1719-1749[32]. Voici les fruits de cette confrontation.

	[1683-1715]	[1719-1749]
Tous les soldats	31, 3	28, 4
Simples soldats	30, 5	27, 3
Sous-officiers	35, 0	33, 3

Les écarts d'âge observés sont fort probablement attribuables aux contextes très différents marquant les deux époques analysées. La guerre presque incessante affligeant les années 1683-1715 retarde les projets de mariage lorsqu'elle ne les sabote pas tout simplement. En revanche, une conjoncture de paix favorise les unions et hâte le licenciement des militaires. Le démographe Hubert Charbonneau a étudié la nuptialité canadienne au 17ième siècle en s'attachant au comportement marital des enfants de 691 couples de parents habitant la colonie. Or il découvre que les hommes quittent le célibat à l'âge moyen de 27, 7 ans, une donnée qui rejoint assez bien les simples soldats de l'ère 1719-1749[33]. Charbonneau constate

32. Programme de recherche en démographie historique, *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1982, 1984, vol. 13 et 24.

33. Hubert Charbonneau, *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 158.

par ailleurs que les fameux voyageurs des Pays-d'en-haut se marient à l'âge moyen de 30, 7 ans, c'est-à-dire plus tardivement que leurs compatriotes mais, notons-le, presque exactement au même âge que les simples soldats des années 1683-1715[34]. Le service militaire en temps de guerre et la traite des fourrures produisent donc un effet semblable sur la nuptialité.

L'âge au mariage des troupiers peut aussi intéresser les chercheurs soucieux de mieux connaître et distinguer les sociétés québécoises et montréalaises au tournant du 18ième siècle. C'est que nos soldats mariés, s'ils se retrouvent en grand nombre dans les deux principaux gouvernements du pays, ne s'y font pas remarquer par un comportement en tous points identique. Ainsi il est notable que dans l'ensemble, les soldats prenant épouse dans la région de Québec ont en moyenne 30,4 ans tandis que ceux faisant de même autour de Montréal affichent une moyenne de 32,0 ans. Oublions les Trois-Rivières (31, 9 ans), un secteur où les mariages militaires sont en nombre trop restreint pour constituer des statistiques représentatives et fiables.

Comment expliquer cette différence d'âge? On ne peut prétendre que les militaires stationnés en aval du fleuve aient été plus fortunés ou mieux préparés du point de vue professionnel et civil que leurs camarades défendant l'amont de la rivière. D'autre part, ces derniers n'étaient pas licenciés moins rapidement que les premiers. Compte tenu du plus grand nombre de troupiers basés dans la région de Ville-Marie, toutefois, peut-être avons-nous affaire à une pénurie de filles à marier, phénomène qui serait moins prononcé du côté d'une capitale à la fois moins submergée par les militaires et plus peuplée. C'est du moins ce que laisse croire une étude de la population de l'île de Montréal. En 1688, par exemple, les célibataires masculins de 15 ans et plus y sont au nombre de 247; le même

34. *Ibid.*, p. 172-173.

groupe, mais de sexe féminin, compte à peine 133 personnes[35]. Ajoutons à cela la présence massive des soldats, non recensés, et la situation matrimoniale dans la région montréalaise s'éclaire: le marché du mariage est en crise.

LA VEUVE ET LE SOLDAT

Il est une facette du comportement marital des soldats des troupes de la Marine qui nous permet de pousser plus avant cette discussion et c'est celle des mariages de veuves. A priori, ce type d'union chez le militaire ne peut être considéré comme une preuve de pénurie chez les filles célibataires à marier. En effet, comme le souligne le démographe Yves Landry, «nouveaux arrivants au pays, ne possédant le plus souvent ni maison, ni terre, les soldats ont peut-être ressenti une attirance plus forte pour les femmes qui détenaient déjà quelques biens»[36]. Un troupier licencié à un âge relativement avancé s'épargnera, il est vrai, de nombreuses années d'un dur labeur aléatoire s'il lie son sort à une veuve possédant terre, commerce ou simple échoppe d'artisan.

Les chiffres que nous avons compilés indiquent à quel point les unions de veuves ont été populaires chez nos militaires. Parmi les 702 mariages de soldats retracés, pas moins de 190 montrent des femmes remariées, soit une proportion de 27, 0 %. Yves Landry a étudié le comportement démographique des troupes françaises appartenant aux régiments de La Sarre et de Royal Roussillon (1757-1772) et, au chapitre des mariages de veuves, il a confronté ses données à celles obtenues par les confrères démographes Jacques Henripin et Hubert Charbonneau[37]. Si nous joignons le résultat de nos

35. L. Dechêne, *op. cit.*, p. 493.

36. Yves Landry, «Mortalité, nuptialité et canadianisation des troupes françaises de la guerre de Sept Ans», p. 310, note 36.

37. *Ibid.*, p. 312; H. Charbonneau, *op. cit.*, p. 184; J. Henripin, *La population canadienne au début du XVIIIième siècle: nuptialité, fécondité, mortalité infantile*, Paris, I.N.E.D., P.U.F., 1954, p.95.

observations à ceux de ces chercheurs, nous obtenons un tableau très éloquent.

TABLEAU 3

NOMBRE D'ÉPOUSES CÉLIBATAIRES ET VEUVES POUR 100 HOMMES CÉLIBATAIRES DANS DIVERSES POPULATIONS

Population	Célibataire	Veuve	Ensemble
Canada 1700-1729 (J. Henripin)	89, 3	10, 7	100
Canada XVIIe siècle (H. Charbonneau)	84, 6	15, 4	100
Soldats de la Conquête (Y. Landry)	81, 8	18, 2	100
Troupes de la Marine (A. Sévigny)	73, 0	27, 0	100

De tels écarts ne peuvent être expliqués, à notre avis, par la seule propension des gens en armes à convoler avec des veuves. Le marché matrimonial du tournant du 18ième siècle est, de toute évidence, en partie responsable des pourcentages disproportionnés affectant nos troupiers. En clair, cela signifie qu'il nous faut renouer avec l'hypothèse d'une pénurie de filles célibataires à marier, du côté de Montréal particulièrement. En effet, 57, 4 % de nos mariages avec veuves interviennent dans ce gouvernement, là même où nous retracions 51, 8 % de l'ensemble des mariages de soldats. Du côté de Québec, le phénomène est inversé, 34, 7 % des unions de veuves et 40, 2 % de tous les mariages, tandis qu'aux Trois-Rivières, l'écart est presque nul, 6, 6 % contre 6, 8 %.

Par conséquent, l'âge plus avancé auquel se marie le soldat montréalais (32, 0 ans contre 30, 4 ans dans la région de Québec) serait imputable à deux facteurs reliés: un manque de jeunes filles célibataires et un taux exceptionnellement élevé de mariages avec des veuves. Lors de ces mariages d'ailleurs nos troupiers, dans l'ensemble, auront atteint l'âge moyen de

34, 5 ans. Nous rencontrerons plus loin, cependant, une explication potentielle supplémentaire.

DOUAIRE ET RANG SOCIAL

Que pouvons-nous dire du statut social des soldats des troupes ayant choisi de s'implanter dans la colonie? Depuis plusieurs années déjà, l'histoire sociale cherche à connaître les strates présentes à l'intérieur de diverses sociétés du passé. Si les documents pour parvenir à ces informations sont généralement très peu nombreux, surtout en milieu populaire, ils deviennent rarissimes dans une colonie comme la Nouvelle-France. Le contrat de mariage, heureusement, peut nous mettre sur la piste des niveaux de richesse et des aspirations sociales des futurs époux[38].

La dot de la promise, il est vrai, reste une inconnue car rarement versée, sinon en nature ou en services, dans cette société paysanne. Par contre le douaire, lorsqu'il est préfix et non pas seulement coutumier, constitue souvent un indice du niveau social et de la richesse du futur époux. Le juriste français du 18ième siècle Claude-Joseph de Ferrière décrivait le douaire comme «un avantage que la femme vivante prend sur les biens de son mari prédécédé et qui lui est accordé pour lui procurer une subsistance honnête suivant la condition de son mari»[39]. Le douaire préfix, par conséquent, c'est un montant que la veuve pourra prélever sur la succession de son défunt mari, en nature ou en argent, quelles que soient les dettes qui affecteront cet héritage. Le douaire, fixé par le futur époux, ne reflète-t-il pas davantage les aspirations personnelles de ce dernier plutôt que ses moyens réels? Cette possibilité n'est pas à écarter, surtout chez des étrangers cherchant à s'imposer en milieu canadien. Les natifs du pays, pour leur

38. Peter N. Moogk, *op. cit.*, p. 40-43.

39. Claude-Joseph de Ferrière, *Dictionnaire de Droit et de Pratique*, Toulouse, 1779, 2 volumes: II, 487-488.

part, peuvent plus difficilement prétendre à un statut social qui n'est pas le leur.

Le simple soldat qui prend épouse au Canada offre à celle-ci un douaire préfix moyen de 490 livres. C'est bien supérieur à celui consenti d'ordinaire par le paysan canadien (environ 300 livres), mais de niveau néanmoins modeste[40]. Les sergents, parmi lesquels on retrouve parfois de petits nobles français[41], se distinguent évidemment des troupiers grâce à un douaire moyen de 762 livres. Encore une fois, cependant, ces statistiques globales masquent d'intéressantes disparités régionales, comme en fait foi le tableau suivant.

TABLEAU 4
MOYENNE DES DOUAIRES PRÉFIX EN LIVRES
SELON LES GOUVERNEMENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE
ET LA CATÉGORIE DE MILITAIRES DES TROUPES

Région	Simples soldats	Sergents
Québec	524	879
Montréal	469	735
Trois-Rivières	353	512

De toute évidence, plus l'étranger se rapproche d'un centre socio-économique important, plus son intégration à ce milieu coûte cher. Même le marché matrimonial suit cette tendance et, au tournant du 18ième siècle, le soldat choisissant de s'implanter dans la région de la capitale doit accepter d'en payer le prix. Est-ce à dire, par ailleurs, que les militaires prenant cette décision ont plus de moyens que leurs camarades de la région montréalaise ou des alentours des Trois-Rivières?

40. Afin de respecter les chiffres et les réalités sociales qu'ils recouvrent, nous avons délibérément retranché de notre corpus de simples soldats une dizaine de chirurgiens des troupes dont les douaires préfix se situent en moyenne à 930 livres et qui s'inscrivent de ce fait dans la catégorie des «emplois honorables».

41. Le Béarnais Gédéon de Catalogne, qui deviendra cartographe et sous-ingénieur au Canada, débarqua dans la colonie en 1683 en qualité de sergent des troupes de la Marine.

Peut-être, plus simplement, considèrent-ils que ces coûts supérieurs vont de pair avec les avantages socio-économiques offerts à ce moment par la région de Québec?

SIGNATURES ET NIVEAU D'INSTRUCTION

Le degré d'instruction des gens de l'époque constitue une inconnue tout aussi difficile à cerner que le niveau de richesse. Les nobles et les bourgeois laissent parfois derrière eux une correspondance, des livres de comptes, l'ébauche d'une bibliothèque qui trouve son chemin jusque dans l'inventaire des biens. Des preuves d'alphabétisation aussi explicites ne se rattachent que très exceptionnellement aux noms de nos soldats et, à l'instar des chercheurs en histoire sociale, force est de nous rabattre sur l'indice bien imparfait que sont les signatures, même si la capacité d'écrire et de lire ne doit pas être déduite du fait de savoir signer.

En chiffres absolus, 265 des 702 soldats mariés savent signer, soit un pourcentage de 37, 7. En France, durant les années 1686-1690, 29 % des hommes ont signé leur acte de mariage, une proportion qui, un siècle plus tard, est passée à 47 %[42]. L'alphabétisation progresse, bien sûr, et il ne faut pas se surprendre si les troupes stationnées au Canada au milieu du 18ième siècle reflètent ce phénomène: 45 % des soldats mariés des régiments de La Sarre et de Royal Roussillon signent leur nom tandis que 52 % des soldats de Terre et de Marine examinés par G. Proulx font de même[43].

Mais là où ces chiffres d'instruction se révèlent particulièrement fascinants, c'est encore une fois lorsque décantés régionalement et confrontés aux données sectorielles des mariages.

---

42. Y. Landry, *Quelques aspects du comportement démographique des troupes...*, p. 126.

43. *Ibid.* et G. Proulx, «Soldat à Québec, 1748-1759», p. 543.

TABLEAU 5

POURCENTAGE PAR GOUVERNEMENT DES SOLDATS MARIÉS ET DES SOLDATS MARIÉS SACHANT SIGNER

Région	Soldats mariés	Signatures
Québec	40,2	49,1
Montréal	51,8	38,5
Trois-Rivières	6,6	9,4
ailleurs	1,2	3,0

Cette situation paradoxale au niveau des territoires montréalais et québécois pourrait être comprise s'il était établi que la région de la capitale a exercé un attrait spécial sur les sous-officiers, une catégorie de soldats provenant habituellement d'un milieu socio-économique supérieur à celui des hommes de troupe et, par le fait même, plus avancé sur le chemin de l'alphabétisation.

Or tel n'est pas le cas. Au contraire, la région de Québec, qui accueille 40,2 % de tous les soldats mariés, ne retient que 34,7 % des sous-officiers, Montréal dominant largement à ce chapitre avec 54,2 %. D'ailleurs, c'est probablement la raison pour laquelle l'âge moyen au mariage de l'ensemble des troupiers est plus élevé à Montréal (32,0 ans) qu'à Québec (30,4 ans).

MÉTIERS ET OCCUPATIONS

Quelle structure occupationnelle ces nouveaux Canadiens composaient-ils? La question est importante, particulièrement à la lumière du fait déjè évoqué que ces arrivants avaient reçu la mission non seulement de défendre et de peupler la colonie mais aussi, à l'instar de leurs prédécesseurs, les engagés, de fournir au pays la main-d'œuvre qualifiée et diversifiée tant réclamée par ses dirigeants.

Des ouvriers qualifiés? Il faudrait se livrer à une étude beaucoup plus longue et fouillée pour trouver un début de réponse à cette question. La qualification étant indissociable de l'expérience, il va de soi que l'âge du soldat au moment où il déclare posséder ou exercer un métier devrait être établi en priorité. Idéalement, il serait utile de connaître également le métier ou l'occupation du père de la recrue afin de déterminer l'importance du facteur héréditaire. Un jeune apprenti bien formé constitue sûrement un apport appréciable pour la colonie.

C'est probablement Jean Hamelin qui, il y a environ trente ans, a le mieux cerné tout ce problème du recrutement et de la qualification des gens de métiers dans la colonie du Saint-Laurent. Conscient déjà du «rôle fondamental dans la colonisation de la Nouvelle-France» joué par les troupes et les recrues, le professeur devait admettre que «plus encore que chez les engagés, l'absence de documents complique notre enquête». Pire encore, précisait-il, «avec la période 1660-1714, nous entrons en pleine obscurité. (...) À peine quelques lumières sur le fameux régiment de Carignan». Dans ces circonstances, aidé seulement d'indices, il concluait sur ces mots: «Il semble bien que nous [soyons] en présence de catégories professionnelles identiques à celles relevées chez les engagés: fort courant d'ouvriers agricoles et d'apprentis, faible apport d'éléments qualifiés.»[44]

Nous avons débroussaillé quelque peu ces temps de noirceur en relevant les métiers et occupations exercés par nos troupiers. Non pas seulement avant ou au moment du mariage, mais aussi après les noces et la démobilisation. Au fil du dépouillement de la documentation, toute mention de la pratique d'un métier par un de nos anciens soldats était notée. Cet exercice s'est cependant arrêté en 1715 et, même s'il n'est pas vraiment terminé, il a été effectué jusqu'à maintenant avec

44. Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1960, p. 84-86.

constance. C'est dire que, dans un deuxième temps, grâce au travail d'identification des soldats des troupes, il sera possible de préciser le cheminement professionnel et individuel du troupier licencié en suivant ses pas en pays laurentien. De la forêt ressortiront les arbres et l'examen de chacun d'eux conduira à la véritable connaissance du milieu.

Voici la liste des catégories occupationnelles et des métiers qui les composent tels que nous les avons rencontrés et compilés.

Alimentation	boulanger	12
	farinier, meunier	10
	boucher	2
	brasseur	1
	pêcheur	1 [26] 9,8 %
Vêtement	tailleur d'habits	11
	tireur de laine	1
	bonnetier	1
	chapelier	3
	tisserand, serger	13
	fourreur	2
	gantier	1 [32] 12,0 %
Métiers du bois	charpentier de navire	5
	charpentier	7
	menuisier	11
	scieur de long	2
	sabotier	1
	tonnelier	9 [35] 13, 2 %
Métiers du cuir	cordonnier	25
	tanneur	2 [27] 10, 2 %
Métaux et fer	forgeron	4

	tireur d'étain	1		
	serrurier, taillandier	4		
	chaudronnier	1		
	ferblantier	1		
	quincaillier	1		
	blanconnier	1	[13]	4,9 %
Vitre et pierre	vitrier	1		
	maçon	16		
	tailleur de pierre	3		
	carrier	1	[21]	7,9 %
Arts	orfèvre	1		
	doreur	1		
	peintre artiste	1	[3]	1,1 %
Domestiques, engagés	domestique	3		
	maître d'hôtel	1		
	cuisinier	2		
	jardinier	4		
	journalier	9		
	manouvrier	2	[21]	7,9 %
Services	aubergiste	7		
	cabaretier	15		
	chirurgien	16		
	apothicaire	1		
	frater	1	[40]	15, 0 %
Officiers publics	archer, maréchaussée	2		
	greffier	5		
	juge seigneurial	2		
	notaire et praticien	10		
	arpenteur-ingénieur	1		
	tambour major	1		

	huissier	6	
	sergent royal	1	
	écrivain du roi	1	
	secrétaire du gouverneur	1	
	gardien, bur. des droits	1	[31] 11,7 %
Marchands-bourgeois	commerçant	5	[5] 1,9 %
Seigneurs	noble	1	
	seigneur	1	[2] 0,7 %
Autres métiers	tapissier	2	
	peintre-barbouilleur	1	
	ramoneur	1	
	voyageur	1	
	couvreur	1	
	navigateur	4	[10] 3,7 %
	(total)		[266] 100,0 %

Si la liste des métiers reproduite ci-dessus est rigoureuse, sa catégorisation n'a aucune prétention scientifique. Ce regroupement d'occupations se veut logique et vise seulement à faciliter le repérage et la compréhension. D'ailleurs, s'il devenait possible de comparer nos données à celles d'un autre chercheur, cette mise en catégories pourrait aisément adopter un autre visage.

L'absence des agriculteurs ou laboureurs dans cette liste ne peut manquer d'être remarquée. Il faut comprendre que cette occupation, de loin la plus répandue dans la colonie, n'apparaît que très rarement sous ces étiquettes. Les documents nous présentent les gens de la terre en employant systématiquement les mots «habitant demeurant à». De toute façon, il est permis de croire que tous les troupiers installés à demeure au Canada et qui ne déclarent pas un métier ou une occupation autre, sont des agriculteurs, exception faite bien sûr des voyageurs, des navigateurs et des pêcheurs, plus nombreux que ne l'indique la liste exposée plus haut.

Sans se livrer à une analyse détaillée de ce relevé, il convient peut-être d'en souligner certaines particularités. Ainsi, habitué par nécessité à raccommoder ses chaussures, usées prématurément en ce pays sauvage et très irrégulièrement remplacées au gré des arrivages de France, le soldat licencié a souvent choisi le métier de cordonnier. Peut-être est-ce dans ce même contexte et pour des raisons identiques que des camarades se sont métamorphosés en tailleurs d'habits? Le troupier n'a pu, cependant, s'improviser tisserand et si nous trouvons dans la colonie de ces années un bon nombre d'ouvriers du textile, c'est pour répondre à un pressant besoin, les étoffes françaises étant inabordables et le roi refusant d'envoyer officiellement au Canada des tisserands qui auraient porté préjudice aux manufactures qu'il travaillait à implanter dans le royaume[45]. Ces tisserands se mirent au travail en utilisant le chanvre et le lin que les habitants s'étaient d'urgence remis à cultiver.

Pourquoi tant de chirurgiens? Parce que chaque compagnie des troupes expédiée en Nouvelle-France comptait sur les services d'un soldat-chirurgien, parfois seulement un frater d'ailleurs. Quant à la présence assez répandue d'anciennes recrues dans ce que l'on pourrait appeler la «fonction publique» (notaires, greffiers, huissiers, etc.), il convient de l'attribuer non pas à l'expérience ou aux antécédents mais plus probablement à un niveau supérieur de scolarité. Si d'ailleurs des postes d'instituteurs laïcs avaient officiellement et généralement existé au pays, nos soldats démobilisés en auraient certes occupé un grand nombre car, dans les campagnes particulièrement, plusieurs dispensaient, à la demande, des leçons d'écriture, de lecture et de calcul.

Enfin, le recyclage des militaires en aubergistes et cabaretiers n'a pas de quoi surprendre l'habitué des cercles de soldats. De nombreux sergents, licenciés ou non, choisissaient

45. Joseph-Noël Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Québec, Louis-A. Proulx, 1927, 2 volumes: II, p. 464.

de tels commerces pour se lancer en affaires. À Québec, vers la fin du régime, Gilles Proulx a remarqué le même phénomène, qu'il explique d'ailleurs de façon vraisemblable: «On peut facilement s'imaginer le genre de pressions que les sergents pouvaient exercer pour attirer les soldats de leurs compagnies dans leurs établissements.»[46].

Somme toute, nos troupiers optent pour des métiers ou occupations assez caractéristiques du milieu militaire. À Louisbourg, en 1752, les dix métiers les plus populaires parmi la garnison sont les suivants: cordonniers, tailleurs, boulangers, laboureurs, charpentiers, tisserands, jardiniers, maçons, perruquiers et chirurgiens[47]. Si nous faisons abstraction des perruquiers, de toute évidence moins en demande au tournant du 18ième siècle, et si en outre nous reconnaissons dans les «laboureurs» de la forteresse des travailleurs, c'est-à-dire des journaliers et manouvriers, nous sommes confrontés à un portrait de groupe assez semblable au nôtre.

CONCLUSION

Nous sommes bien conscient d'avoir, dans les pages qui précèdent, occupé beaucoup d'espace avec des données trop souvent brutes, voire sans âme. C'est que nous nous attachons à ressusciter un homme oublié sinon inconnu et, en quelque sorte, tous les chiffres déployés dans cette étude retracent certaines des mensurations de son squelette. Il s'agit donc d'un travail préliminaire dans l'œuvre globale de reconstitution que nous poursuivons. Avec le temps, au fur et à mesure des recherches, et des comparaisons surtout, le soldat des troupes de la Marine des années 1683-1715 retrouvera ses traits propres.

Les historiens français Pierre Goubert et Daniel Roche soulignent que «l'histoire de la chose militaire dans ses liens

46. G. Proulx, «Soldat à Québec, 1748-1759», p. 557.
47. *Ibid.*, p. 556.

avec l'État et surtout la société d'Ancien Régime» a été marquée au coin de «l'anecdote généralement insignifiante (...) ou franchement fabriquée»[48]. Ces mots se vérifient parfaitement dans l'historiographie des soldats des troupes mais leur signification est à ce moment d'autant plus importante que nous considérons non seulement un corps d'armée mais surtout un pan entier de l'immigration canadienne. D'où l'acharnement que nous mettons à dépasser l'anecdote et à renverser les stéréotypes.

Notre connaissance du soldat est plus étendue que ne le laissent probablement supposer les statistiques mises de l'avant dans ce travail. L'approche de la biographie collective porte ses fruits et, déjà, de nombreuses trajectoires de vie se révèlent à nos yeux. Mais à ce stade de l'enquête, nous avons choisi d'exposer certains aspects de groupe plus immédiatement quantifiables. Certains objecteront peut-être que le stéréotype tant décrié a simplement fait place à un nouveau portrait robot. Ce serait faire fi d'une différence fondamentale: ce portrait émane d'une première véritable recherche historique.

48. Pierre Goubert et Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1984: I («La Société et l'État»), p. 291.